GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.

ANNÉE 1765. Du Samedi 27 Juillet.

AGRICULTURE.

De Londres.

Extrait *sur cette queſtion, s'il eſt de l'intérêt de l'Angleterre d'encourager la culture du chanvre & du lin dans ſes Colonies.*

Il a paru à Londres depuis quelque temps un écrit (*a*) intéreſſant dans lequel on entreprend de faire voir combien il eſt peu raiſonnable d'accorder des gratifications pour l'importation du chanvre & du lin des colonies Angloiſes.

M. *Gee*, Auteur de cet écrit, paroît avoir pris beaucoup de peine pour s'inſtruire des différentes manieres de cultiver ces plantes, ainſi que de leur propriété, relativement à l'uſage que l'on en peut faire, & il a très-bien réuſſi dans ſon travail; ſa matiere eſt bien digérée, ſon ſtyle eſt nerveux; & ſi l'Angleterre ne tournoit ſes vues que du côté de l'agriculture, en négligeant meme les intérêts de ſon commerce; il eſt certain que le plus grand éloge que l'on pourroit faire de l'ouvrage de M. *Gee*, n'égaleroit, pas encore ſon mérite.

Il prouve clairement que le lin & le chanvre du cru de l'Angleterre, ſont beaucoup ſupérieurs en qualité à ceux qui ſont importés du dehors, & que ce n'eſt que faute d'encouragement que l'on ne s'attache pas aſſez en Angleterre à ſa culture de ces denrées, pour ſuffire à ſa conſommation.

M. Gee convient cependant qu'il vaut encore mieux accorder une gratification pour encourager la culture du chanvre en Amérique, que de continuer à importer cette denrée de la Ruſſie, puiſque c'eſt de deux maux, choiſir le moindre.

Cet Auteur prouve encore que le ſyſtême de la gratification dépeupleroit les Colonies, & que les Américains n'ont pas beſoin de s'adonner à la culture de cette denrée.

Ce Mémoire paroît très-bien raiſonné; un extrait ne nous permet pas de rapporter toutes les raiſons qu'allegue l'Auteur pour faire ſentir l'utilité de ſon ſyſtême. Nous nous réſervons dans un de nos Journaux, à le développer davantage.

Extrait *d'une lettre écrite de Montpellier.*

Nous avons eu dans notre Province des pluies continuelles : elles ont duré près de deux mois. L'inondation qu'elles ont cauſée dans le bas Languedoc, a fait du tort aux foins, aux luzernes & aux eſparſettes. Les pluies de l'hiver & celles du printemps ont auſſi endommagé les bleds.

Les vers à ſoie n'ont pas réuſſi dans les Diocèſes de Montpellier, de Nimes & d'Uſès. L'humidité de l'air & la difficulté de cueillir à propos la feuille de murier, les a empêché de monter & de donner à leur cocons la conſiſtance ordinaire.

Les Diocèſes d'Aleht & de Limoux ont auſſi eſſuyé, par les orages & les débordemens des rivieres, des dommages aſſez conſidérables.

(a) *Cet écrit eſt intitulé, a detection of groſſ impoſitions with reſpect to two acts paſs' dethé laſt ſeſſions BY J. Gee.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Les Habitans de Coniza ſitués au confluent des rivieres de Sale & d'Aude ont été obligés d'abandonner leurs maiſons, & de ſe retirer dans les Villages voiſins. Les ponts de bois ſur l'Aude ont été fort endommagés. Les eaux ont ſubmergé le pont vieux de la ville de Limoux, & les Habitans n'ont eu que le temps de ſe ſauver.

Cet accident eſt arrivé le 21 du mois dernier.

Le 9 du meme mois il y eut auſſi à Viviers un orage conſidérable.

De Bayonne, *le* 13 *Juillet* 1765.

Il eſt ſorti de ce port pendant la premiere ſemaine de Juillet 1100 *Conques* (*a*) de froment, 5100 *conques* de bled d'inde, 7 tonneaux de vin de France & 20 balles de papier deſtinés pour différens Ports d'Eſpagne.

De Besançon.

Réglement de l'Hôpital de cette Ville, concernant les enfans trouvés.

L'adminiſtration de l'Hôpital de Beſançon fait trop d'honneur à la Direction, pour ne pas lui rendre la juſtice qu'elle mérite ſur l'éducation de 500 enfans trouvés, & les moyens qu'elle employe, malgré les modiques revenus & les charges de cette maiſon, pour former des ſujets utiles à l'agriculture, aux arts & aux métiers.

On met d'abord les garçons & filles en nourrice, & ils y reſtent juſqu'à l'âge de ſept ans. L'entretien & la nourriture de chaque enfant peuvent aller à 33 ℔ par année, & pour les ſept à 231 ℔.

Au bout de ce temps, les peres & meres nourriciers ont la liberté de les garder, mais ſans rétribution par la ſuite, ces enfans étant en état de gagner leur vie en veillant à la garde des troupeaux. Quand ils ont 10 à 12 ans, les garçons trouvent à ſe placer chez les laboureurs où ils gagnent d'abord 15 à 18 ℔ par année, leur nourriture & quelques aunes de toile, & enſuite d'avantage à proportion de leur âge & de leur travail; les filles ſont élevées à ſoigner les troupeaux, les volailles, & à ſe mettre au fait de l'économie rurale.

Les enfans qu'on n'a pas voulu garder, & ceux qui ſont d'une conſtitution foible & délicate, reviennent à l'Hôpital où ils gagnent, à filer de la laine & du coton, 6 à 7 ß par jour.

La Direction a auſſi établi des Cordonniers dans cette maiſon pour montrer aux enfans à travailler, & pour la mettre en état de ſubvenir aux beſoins de ces enfans par le produit des ouvrages que ces Cordonniers fourniſſent au public.

(a) Conque. *Meſure dont on ſe ſert à Bayonne, pour meſurer les grains; elle peſe environ* 65 ℔ *poids de marc.*

De Rennes, *le* 13 *Juillet* 1765.

Prix du froment dans cette Généralité.

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Vitré*, 11 ℔ 3 ß 5 ₰; à *Rennes*, 14 ℔ 1 ß 7 ₰; à *St. Malo*, 19 ℔ 4 ß; à *St. Brieuc*, 16 ℔ 16 ß; à *Treguier*, 17 ℔ 5 ß; à *Lanion*, 16 ℔ 18 ß 10 ₰; à *Morlaix*, 16 ℔ 15 ß 3 ₰; à *Breſt*, 21 ℔; à *Quimper*, 15 ℔ 12 ß; à *Hennebond*, 19 ℔ 2 ß 6 ₰; à *Auray*, 17 ℔ 9 ß 1 ₰; à *Vannes*, 17 ℔ 1 ß 6 ₰; à *Pontivy*, 14 ℔ 7 ß 8 ₰; à *Redon*, 16 ℔ 4 ß; à *Nantes*, 16 ℔ 10 ß 8 ₰.

De Soissons, *le* 15 *Juillet* 1765.

Prix du froment dans cette Généralité.

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Soiſſons*, 13 ℔ 2 ß 6 ₰; à *Laon*, 13 ℔ 17 ß 6 ₰; à *la Fere*, 14 ℔ 2 ß; à *Vervins*, 16 ℔ 16 ß; à *Coucy*; 13 ℔ 12 ß 6 ₰; — à *Ribemont*, 16 ℔; à *Marle*, 14 ℔ 1 ß 6 ₰; à *Roſoy*, 15 ℔ 10 ß; à *Hirſon*, 16 ℔ 13 ß 4 ₰; à *Guiſe*, 16 ℔ 4 ß; à *Noyon*, 13 ℔ 15 ß; à *Chauny*, 14 ℔ 17 ß 6 ₰; à *Ham*, 15 ℔; à *Clermont*, 14 ℔ 3 ß 6 ₰; à *Creſpy*, 13 ℔; à *Château-Thierry*, 13 ℔ 6 ß 4 ₰; à *Fere-en-Tardenois*, 12 ℔ 6 ß.

D'Amiens, *le* 14 *Juillet* 1765.

Prix du froment dans cette Généralité.

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Amiens*, 16 ℔ 10 ß; à *Abbeville*, 15 ℔ ½; à

Doulens, 14 ℔ 2 ß 6 ¾; à *Mondidier*, 14 ℔ 3 ß; à *Peronne*, 13 ℔ 12 ß 1 ⅝; à *St. Quentin*, 14 ℔ 11 ß 6 ₰; à *Boulogne*, 17 ℔ 15 ß 6 ⅔; à *Calais*, 18 ℔ 12 ß 10 ₰ ⅔.

DE RIOM, *le* 13 *Juillet* 1765.

Prix du froment dans cette Généralité.

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la ſeconde quinzaine du mois dernier, à *Riom*, 11 ℔ 18 ß 4 ₰; à *Clermont*, 11 ℔ 17 ß; à *Iſſoire*, 12 ℔ 7 ₰; à *Brioude*, 11 ℔ 10 ß 1 ₰; à *St. Flour*, 13 ℔; à *Mauriac*, 16 ℔; à *Aurillac*, 16 ℔ 8 ß 5 ₰.

De PERPIGNAN, *le* 7 *Juillet* 1765.

Prix du froment dans cette Généralité.

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la ſeconde quinzaine du mois dernier, à *Perpignan*, 25 ℔ 12 ß 5 ₰; à *Prades*, 26 ℔ 10 ß 1 ₰; au *Montlouis*, 19 ℔ 16 ß 7 ₰; à *Foix*, 18 ℔ 9 ß 3 ₰; à *Pamiers*, 17 ℔ 4 ß.

QUESTIONS *relatives à l'agriculture, ſur leſquelles la Société royale d'agriculture de la Généralité de Caen demande des éclairciſſemens à MM. les Aſſociés correſpondans & autres Citoyens zélés.*

Comme la matiere eſt extrêmement vaſte, on a cru, pour éviter la confuſion, devoir la partager & la ranger ſous quelques titres généraux. Voici l'ordre qui a paru le plus naturel. 1°. De la terre en général. 2°. De la maniere de la travailler. 3°. Des engrais. 4°. De la ſemaille & de la récolte. 5°. Des marais en prairies. 6°. Des arbres. 7°. Des carrieres & mines. 8°. Des Chevaux. 9°. Des bœufs & des vaches. 10°. Des moutons, cochons & chevres. 11°. de la volaille, des vers à ſoie & des abeilles. 12°. Des Habitans en général, & de la main d'œuvre.

Article premier de la terre en général.

1°. De quelle eſpece ſont les terres du canton? Sont-elles argilleuſes, glaiſeuſes, ſablonneuſes, graveleuſes, crayeuſes ou marécageuſes? Sont-elles ſéches, ou humides, fortes ou légeres, bonnes ou mauvaiſes, ou médiocres? Y en a-t-il de ces différentes eſpeces, & en quelle quantité.

2°. A-t-on l'uſage de la ſonde pour en connoître les différentes couches juſqu'à une certaine profondeur, & découvrir celles qui pourroient ſervir à engraiſſer les autres? quelle eſt l'épaiſſeur de la couche ſupérieure?

3°. Y en a-t-il beaucoup d'incultes? Quelles ſont leur ſituation, bornes & jouxtes?

4°. Ces terres incultes ſont-elles dans la main du Roi ou des Seigneurs, ou appartiennent-elles aux Paroiſſes?

5°. De quelles productions ſont elles ſuſceptibles? Ne ſeroient-elles pas propres au moins à produire du bois de quelque eſpece? De quels moyens pourroit-on ſe ſervir pour y réuſſir? A-t-on fait pour cela quelques tentatives, ou qui eſt-ce qui a empêché d'en faire?

Ces queſtions ſont diviſées en 12 articles que nous donnerons en ſix ordinaires conſécutifs.

Ceux qui ne ſeront pas en état de donner des éclairciſſemens ſur toutes ces queſtions, ſont priés d'en donner du moins ſur celles dont ils ont quelques connoiſſances. Ils voudront bien les numéroter, & en faire répondre le N°. à celui des queſtions compriſes dans chacune de nos Gazettes, en ſuivant les articles l'un après l'autre.

Comme la meſure de la terre & du boiſſeau eſt différente dans les différens cantons, on indiquera quelle eſt pour l'une & pour l'autre la meſure du canton dont on parlera; combien de perches à l'arpent ou à l'acre, combien de pieds à la perche, combien de pouces au pied, & combien de pots au boiſſeau.

Si les Auteurs de ces réponſes ſe font connoître, on ne manquera pas de les remercier. S'ils ne le font pas, ils indiqueront par un nom de Ville ou de Paroiſſe, le canton dont ils entendent parler.

Toutes les lettres & mémoires qui ſeront envoyés à la Société, doivent être adreſſés à M. DESMOEUX, Sécretaire perpétuel, ſous le couvert de M. l'Intendant.

COMMERCE.

DE HOLLANDE, *le* 6 *Juillet* 1765.

UNe allege qui étoit partie pour la pêche du hareng à la hauteur de Shetland,

eſt arrivée le 30 du mois paſſé dans la riviere de la Meuſe avec 52 barils & demi des premiers harengs pêchés, cette ſaiſon. 25 barils & demi ont été vendus aujourd'hui depuis 130 juſqu'à 260 florins le baril, ce qui fait environ 12 juſqu'à 25 ſt. & les 27 qui reſtoient ont été vendus le lendemain à un très-haut prix.

INDE.

Extrait d'une lettre de Londres.

La victoire, Monſieur, que le Major *Munro* vient de remporter ſur le Roi & le Vizir de l'Indoſtan, eſt un événement bien plus propre à embellir nos faſtes, à enrichir la Compagnie des Indes, qu'à faire le bien & l'avantage de notre Nation: cependant on nous donne de grandes eſpérances: en attendant que la fortune les réaliſe, ce Commandant rapporte environ un million ſterling pour ſa part du butin il eſt certain qu'avec ces riches dépouilles, il ſoutiendra avec cela le rang de Baronnet & le grade de Lieutenant Général auxquels ſa valeur & ſes ſuccès l'ont, dit-on, appellé.

Juſtement occupée d'une conquête de cette importance, la Nation néanmoins ſe permet, à cette occaſion, des réflexions critiques, mais inutiles.

Pourquoi, dit l'Auteur de la lettre, haſarder une bataille? En la perdant, nous perdions le Royaume de Bengale. Une Compagnie commerçante ne s'écarte-t-elle point de ſon objet principal, & ne devient-elle pas même ſuſpecte, dès l'inſtant qu'elle s'érige en Puiſſance belligérante?

J'ai toujours penſé que la Compagnie ne s'étoit formée en corps politique que relativement au commerce, & nous la voyons occupée, non à faire des ballots, mais à tracer des camps; enfin, à dépoſer des Rois & des Nabals.

A force d'être vaincus, les Indiens deviendront vainqueurs. Ils ne verront pas d'un œil tranquile la perte de leur pays; &, ſi l'expérience ne les forme pas aſſez tôt pour la guerre, ils imploreront les ſecours de quelques Puiſſances Européennes, pour ſecouer le joug d'une domination étrangere. Quoique ces reſſources ſoient promiſes & annoncées à la Nation, elles ne ſont encore que ſpéculatives.

DE LONDRES, *le* 10 *Juillet* 1765.

La pêche du hareng a commencé cette année avec le plus grand ſuccès dans le détroit de Clyde: les Marchands de Glaſgow écrivent à ce ſujet, qu'ils comptent ſe rendre des premiers à Hambourg & dans les marchés des Ports de la Méditerranée.

Les vaiſſeaux ſuivans ſont arrivés du Groenland dans la Tamiſe, ſavoir; le *Hawke*, avec 6 baleines; le *Weymouth*, avec le meme nombre de baleines & 450 peaux de chiens de mer; l'*Anſon*, avec trois baleines, & l'*Exeter* & le *Robert*, chacun avec une.

La Britannia, Capitaine Cork, venant auſſi du Groenland, eſt arrivé à Liverpool. Ce bâtiment avoit à bord ſix baleines, dont trois étoient fort groſſes, & les trois autres de moyenne grandeur. Il a parlé le 4 du mois dernier à l'*Avanture* de Londres, qui n'avoit rien pris; mais il rapporte que le *Hawke*, auſſi de Londres, a trois baleines; le *Lyon d'or*, de Liverpool, une; le *Newcaſtle*, de Newcaſtle, une, & deux vaiſſeaux Hollandois, une à eux deux. Le *Roi de Bonny*, de Liverpool, n'avoit rien pris. Tous les vaiſſeaux auxquels il a parlé lui ont dit qu'en général la pêche avoit été très mauvaiſe, ce qu'on attribue aux vents de l'eſt qui ont ſoufflé, & aux brumes qui ont régné durant tout ce temps. Ce navire eſt ſorti des glaces le 14 de Juin; plus de cinquante bâtimens Anglois & Hollandois en étoient encore environnés, & n'avoient pas pris une ſeule baleine entre eux tous. Dans ſa traverſée, pour revenir en Angleterre, le meme navire a parlé avec pluſieurs pêcheurs de chiens de mer appartenans à Hambourg & à la Hollande, qui lui ont appris que cette pêche avoit très-bien réuſſi.

Les lettres qu'on a reçues à Briſtol de Rozeau dans la Dominique, par le dernier paquebot, en date du 21 Avril, ne font mention que d'une légere ſecouſſe de tremblement de terre, que l'on a reſſentie dans cette Iſle: on n'y voit pas que la moindre partie de l'Iſle ait été

engloutie, ou qu'aucun y ait péri, quoique les nouvelles précédentes fixent au 12 Avril le dommage qu'a cauſé ce tremblement de terre.

On mande de St. Chriſtophe qu'il y eſt tombé, dans le cours du mois d'Avril, une pluie ſi abondante, qu'on n'y craint plus rien pour la récolte du ſucre.

Nous apprenons auſſi par des lettres de la Jamaique, que les pluies y ont cauſé des inondations, telles qu'on n'en a jamais vues de pareilles dans cette Iſle.

Il s'eſt établi depuis peu dans la Province de Connectient, dans l'Amérique ſeptentrionale, une manufacture de couvertures fines dont on en a apporté à Londres quelques-unes qui viennent de la Nouvelle Angleterre, & qu'on a trouvées très-belles.

On remarque que les demandes de l'Amérique, pour les marchandiſes de nos manufactures, ſont ſi médiocres & ſi peu fréquentes, que nos vaiſſeaux qui ont appareillé derniérement pour cette partie du monde, n'avoient pas la moitié de leur cargaiſon ordinaire; & on ſe plaint généralement dans tout le Royaume, que le commerce tombe de jour en jour.

On dit qu'il a été préſenté à la derniere aſſemblée de la Tréſorerie, un détail de l'état & du nombre des manufactures établies depuis peu dans la Nouvelle York.

Le cours de la monnoye de cuivre a été introduit nouvellement dans les Provinces de la Floride orientale & de l'occidentale.

Le Capitaine Barwick, commandant le vaiſſeau l'*Eſſex*, qui eſt arrivé de la Caroline méridionale à Cowes, a rencontré le 21 Juin la flote de la Compagnie de la Baye de Hudſon, latitude 49. 20. Nord, longitude, 14. Oueſt du méridien de Londres. Tous les vaiſſeaux qui compoſoient cette flotte, étoient en bon état.

Exportation & importation.

On a enrégiſtré le 6 Juillet à la Douane de Londres, 625 peaux de caſtor, & 43 quintaux de plomb deſtinés pour la France.

Il a pareillement été enrégiſtré à la même Douane, le 9 & le 11 Juillet, 3, 732 gallons d'eau-de-vie; 25 tonnes de vin; & 13, 94 quarters de froment venant de France.

DE CREST, *en Dauphiné.*

Trouver les moyens d'abreger le travail, c'eſt donner de nouveaux bras à l'Etat, c'eſt multiplier ſes richeſſes en augmentant la main d'œuvre avec diminution de frais. La machine que l'on vient d'inventer en eſt une preuve : on peut dévider des flottes ordinaires de ſoie en 36 heures. L'Auteur annonce que dans les commencemens qu'on fera uſage de ſa machine, trois ouvriers ſuffiront pour en dévider cent flottes, & qu'il en faudra encore moins à meſure qu'elles ſeront au fait de la manœuvre.

Nous avons auſſi parlé dans la Gazette, N°. 15, d'une autre machine pour laver les toiles dans les blanchiſſeries, & les garantir des dommages que peuvent cauſer aux toiles fines ſur-tout, les maillets du foulon.

Comme ces deux machines nous paroiſſent très-utiles, nous en donnerons la deſcription dans nos journaux.

DES SABLES-D'OLONNE, *le 15 Juillet 1765.*

Le vaiſſeau la *Thereſe*, Capitaine *Bretaud*, eſt arrivé le 13 de ce mois dans cette rade avec ſix milliers de morue verte; c'eſt le premier vaiſſeau revenant de Terre-Neuve, qui ait encore paru cette année dans ces mers. Les *ſieurs Pezot & Croneau*, à qui appartient ce Navire, ont envoyé vendre ſa cargaiſon à Bordeaux.

Les vaiſſeaux le *St. Nicolas*, Capitaine *Broſſard*, & le *Pere de famille*, Capitaine *Brechard*, revenant de la meme pêche, ſont arrivés à Dieppe, le premier avec cinq milliers, & le dernier avec ſix milliers de morue verte. Le peu de poiſſon que ces trois navires rapportent, annonce une grande rareté de morue ſur le banc de Terre-Neuve.

DE ST. MALO, *le 12 Juillet 1765.*

Obſervations ſur deux imprimés qui ont paru relativement au commerce des toiles de Bretagne.

Il ſe fabrique dans cette Province différentes eſpeces de toiles. Les bretagnes & crés qui ſe font dans les Evêchés de

St. Brieux & Leon, s'exportent pour la plus grande partie en Eſpagne & en Portugal: il en paſſe quelques-unes dans nos Colonies: il eſt donc néceſſaire, pour fixer le goût du Conſommateur, d'aſſurer à ces toiles toute la perfection dont elles ſont ſuſceptibles: tout commerce qui attire les fonds de l'étranger mérite la plus grande attention.

Nous n'y avons cependant réfléchi, dit cet Auteur, que très tard. Avant 1736, la fabrique de nos bretagnes & crés étoit abandonnée à elle-même: auſſi dégénéroit-elle inſenſiblement: plus il s'ouvroit de débouchés à nos toiles, plus elles devenoient mauvaiſes; la manufacture fourniſſant à peine la conſommation, le Fabriquant s'attachoit plus à multiplier les marchandiſes, qu'à ſoutenir la bonté de ſa fabrique. Les mauvaiſes toiles ſe multiplioient en proportion, & nos envois chez l'Etranger s'en reſſentoient néceſſairement.

Dans le même temps les Hambourgeois & les Siléſiens, jaloux de nos ſuccès, devenoient nos rivaux, & contrefaiſoient nos toiles, & les donnoient à l'Etranger à meilleur compte que nous.

Les Eſpagnols rebutés de la mauvaiſe qualité de nos toiles, flattés d'ailleurs du bon marché, s'accoutumoient inſenſiblement aux contrefaites. Les débouchés ſe fermoient pour nous, & nous étions menacés de la ruine totale de notre commerce chez l'Etranger, ſans nos Correſpondans qui nous firent ouvrir les yeux.

Pour écarter la concurrence & recouvrer la confiance de l'acheteur, il falloit rendre à nos toiles leur premiere bonté: pour réuſſir, les Villes de Saint-Malo, Morlaix & Landerneau, où ſe fait le principal commerce des crés & bretagnes, appuyées de l'avis des Conſuls François en Eſpagne & Portugal, obtinrent le réglement de 1736. Pour en aſſurer l'exécution, on établit des Inſpecteurs & Bureaux de viſite; par ce moyen les toiles ſe perfectionnerent, & eurent la préférence chez l'Etranger, comme elles l'ont encore aujourd'hui. N'eſt-il donc pas étonnant, d'après cet avantage, qu'un Auteur inſiſte ſur la ſuppreſſion des Inſpecteurs & Bureaux de viſite dans nos manufactures? Quoiqu'un Négociant ait réfuté le ſentiment de cet Auteur dans un ouvrage de 20 pages in-4°. ſous le titre, lettre de Cadix, le 30 Avril 1763; je ferai cependant une réflexion.

Si les bretagnes & crés, avant d'être ſoumiſes à aucun réglement avoient perdu de leur qualité au point que l'étranger, principal conſommateur, alloit s'en dégouter; ſi les réglemens ont rétabli la manufacture & rappellé la confiance, ſi nous n'avons plus rien à craindre de la concurrence de la Siléſie & de Hambourg, ſeroit-il à propos de rejetter ces mêmes réglemens pour courir après une prétendue liberté, qui, de nos jours, a mis notre commerce à deux doigts de ſa perte; on le perdroit, peut-être ſans reſſource, en adoptant cette ſuppreſſion.

DU HAVRE, *le 17 Juillet 1765.*

Il eſt entré dans ce Port le 14 de ce mois, le dogre Danois la *Marie*, Capitaine *Chriſtoffels Fiſcher*, venant de Moſſ, chargé de 6 paires d'avirons; — 1 grenier de planches; — 1 grenier de ſapin; — 4 petits mâts.

Le navire la *Marie-Anne*, Capitaine *Clavelly*, eſt ſur rade depuis le 15 de ce mois, Ce bâtiment vient de Marſeille, & eſt chargé de 121 pieces, 20 demi-piéces, 16 quarts d'huile; — 19 caiſſes, 10 tierces de caiſſes, 641 demi-caiſſes de ſavon; — 26 balles de coton; — 37 balles de laine; 9 barriques, 10 caiſſes de ſoufre; — 37 jarres vuides; — 16 colis de drogueries; 9 ſacs de galles; — 2 balles de coton filé; — 3 barriques de gomme; — 3 barils de jus de citron.

Départ de Navires.

Le ſenau la *Sirene*, Capitaine Langlois, eſt parti pour le Port-au-Prince.

Le navire Hollandois, les *Deux Freres*, Capitaine *Douwes*, a mis à la voile pour Cadix.

D'ABBEVILLE, *le 16 Juillet 1765.*

MANUFACTURES.

Ayant déjà donné le détail des différentes étoffes qui ſe fabriquent dans cette ville & dans les environs, on ſe contentera de dire que dans l'étendue des manufactures d'Abbeville, il y a 718 métiers battans, & environ 200 qui ſont ſans travail,

Que pendant les ſix premiers mois de la préſente année, on y a fabriqué 2320 pieces, tant de bouracans en blanc, en couleurs, en fleurs, que de turquoiſes guillochées, à carreaux, ſerges de rome & gros grains. Les laines qui s'employent pour la fabrication de ces étoffes ſe tirent du Pays du Soiſſonnois & de la Hollande, &c.

Il a été auſſi fabriqué pendant le meme temps 2647 pieces de draps de Vanrobais. Toutes ces étoffes évaluées, le prix qu'elles ſe vendent couramment monte en total à 663, 856 ℔. Pendant les pareils 6 mois de l'année derniere, il n'en a été fabriqué que 4897 pieces qui ont produit 647, 534 ℔. Le nombre des pieces fabriquées cette année eſt de 70 de plus. Et l'augmentation du produit de 16, 322.

FINANCES.

De Stockolm, *le* 17 *Juin* 1765.

LA Diete continue dans ſes délibérations à expoſer, dans le plus grand jour, la ſituation fâcheuſe du Royaume & la rareté de l'argent de la banque. Il eſt ſans exemple que des choſes de cette importance paſſent ainſi à la connoiſſance du public. Les Anglois, à la vérité, rendent publique la quantité de leurs dettes, mais ils gardent en même temps un profond ſilence ſur l'état intérieur de leur banque.

De Rouen, *le* 20 *Juillet* 1765.

La Charge de Lieutenant de MM. les Maréchaux de France, près le Bailliage de Rouen, eſt à vendre : il y a 80 ℔ de gages, & elle jouit de différens privileges, comme exemption de tutelle, curatelle; le titulaire a droit de committimus aux Requêtes du Palais de Rouen : dans les cérémonies publiques il a le rang immédiatement après le Gouverneur & le Lieutenant de Roi de la Province. On en fera bonne compoſition. On s'adreſſera à Rouen, à M. *Lenoble, Maître des Comptes, rue Neuve des Jacobins; à M. le Gingois, Notaire, rue des Faux; ou à M. Poſtel, Procureur au Parlement, rue Etoupée; à Caen, à M. Lenoble, rue Neuve.*

De Paris, *le* 19 *Juillet* 1765.

Offices *vacans aux parties caſuelles.*

Généralité de Paris.

L'Office de Gouverneur de Beauvais, taxé à 16000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé à 9600 ℔.

L'Office de Gouverneur de Chablis, taxé à 3000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé à 1800 ℔.

L'Office de Gouverneur de Corbeil, taxé à 4800 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé à 3000 ℔.

L'Office de Gouverneur de Coulommiers, taxé à 4800 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé à 3000 ℔.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

Payeurs. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiment d'Août.
Streck caſtelle,	12e.	A. 1765.	6
Lebas Decourmont,	18e.	A. 1765.	1
De la Garde,	29e.	a ouvert 1765.	1
Billard,	32e.	n. perp. t. viag.	5
Demontal,	46e.	A. 1765.	2
Delauge,	48e.	A. 1765.	1
Philippe,	52e.	R.	6
Patu,	56e.	C. 1765.	2

Cinquante-cinquiéme Loterie de la Ville tirée le 24 *Juillet* 1765.

Numéros.	Lots.
47122. . . .	. . . 50000 ℔.
53628. . . .	. . . 20000.
46188. . . .	. . . 10000.
59332. . . .	. . . 10000.

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1765.	*Du Lundi 22.*	*Mardi 23.*	*Mercredi 24.*	*Jeudi 25.*
Actions des Indes.	1345	1340	1332 ½	
Emprunts de la Comp.	444	444	444	
Promeſſes à 5 p ℅	12 ½			
Promeſſes à 4 p ℅	37	1005	37	
Actions des Fermes.	1005		1005	
Lots de la 3e Loterie.		6e. à 11e. 16 ½	6e. à 11e. 16 ½	
		12e. 22	12e. 22. 13e. 26 ½	
Amortiſſement.				
2 ß p # du Dixiéme.	8 ½ 4m	7 ½ 8. 4m	7 ½	
Annuités.	445	445	448	
Coupons d'annuités.	89 ½	89 ½	89 ½	
Emprunt de 50 millions	14 ½	14 ½	14 ½	
Colonies, 1759.	18 ½	18 ½	18 ½	
Canada.	34		34	
Époques.	12e. 21	7e. 17. 12e. 21	9e. à 12e. 21	
CONTRATS.				FESTE.
Sur la Ville.				
A 4 p ℅.				
3 p ℅ ſur les Cuirs.				
3 p ℅ ſur les Poſtes.				
Bretagne.				
Languedoc.				
Bourgogne.				
Sur le Clergé.				
Tailles. Gité de Paris.				
Tailles. de Province.				
CHANGES.				
Amſterdam.	56 ⅜ au ¼	56 ¼	56 ¼	
Londres.	31 7/16	31 7/16	31 7/16	
Hambourg.	176 ½	176 ½	176 ½	
Madrid.	15 3 6	15 3 6	15 3 6	
Cadix.	15 1 6	15 1 6	15 1 6	
Livourne.	96 ½	96 ½	96 ½ à ¾	
Lyon, *Août*.	¾ à ⅝ perte.	⅝ perte.	⅝ perte.	

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par ſemaine, le Mardi & le Samedi: & le Journal le 15 de chaque mois: on y inſere gratis tous les Avis relatifs aux différents objets qu'ils traitent. L'abonnement pour la Gazette ſeule eſt de 24 #, & pour le Journal ſeul, de 18 # par année qui ſe payent d'avance. Il faut s'adreſſer pour le tout au ſieur DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnements & des ports de lettres. Les perſonnes qui ſouſcriront pour la Gazette & pour le Supplément ou Journal, ne payeront que 36 # par an. On recevra ces différents écrits périodiques francs de port dans tout le Royaume.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel, 1765.

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1765. Du Samedi 26 Octobre.

AGRICULTURE.

§. I.

PROJET DE RÉGLEMENT

Entre les Propriétaires des fonds & leurs fermiers, pour parvenir plus promptement à l'amélioration générale de nos cultures, par un encouragement qui puisse intéresser le Cultivateur, par M. de F... Membre de la Société d'Agriculture du Mans.

LE principe du découragement de notre agriculture est généralement attribué à la repartition arbitraire de l'impôt. On suppose au préalable qu'on trouvera les moyens de l'abolir pour faciliter les recouvremens & sans frais, pour assurer l'état du Cultivateur, pour lui procurer la tranquillité & la liberté dont il a besoin, enfin pour rétablir l'esprit de justice & d'équité que doit présenter par-tout une repartition fixe & proportionnelle; tout doit concourir à rechercher avec empressement ces moyens; les plus faciles & les plus prompts seront toujours les plus efficaces.

D'après ce secours d'une imposition fixe & réelle, & à la faveur accordée aux baux de plus longue durée, on propose d'intéresser le Cultivateur dans les améliorations qu'il aura faites lui-même dans sa tenue, soit par une culture mieux entendue, & par des défrichemens des parties incultes de son domaine, soit en prairies plus productives & mieux tenues, soit en plantations utiles & analogues à son sol, &c. & à cet effet d'établir une régle générale qui obligerait le propriétaire du fonds & son tenancier, à quelque titre qu'il le fût, c'est-à dire, soit à ferme d'argent ou de grains, soit à colonie partiaire ou à moitié, de faire de concert entr'eux, ou par deux ou trois Experts, une visite & montrée compréhensive de tous les fonds de la tenue & de leur continence distincte, tant en terre labourable que prairies, pâtures, vignes & des parties incultes de la dépendance de la ferme, même des bois taillis affermés avec un dénombrement de tous les arbres épars complantés sur les terres de toute espèce quelconque, & même de leur âge, avec l'estimation actuelle & distincte bien circonstanciée du revenu.

A la fin du bail il serait fait une pareille visite également circonstanciée avec une nouvelle estimation pour constater les différentes améliorations & augmentations au delà de l'état de situation de la précédente visite, laquelle servirait de base & de comparaison pour en fixer l'augmentation générale.

De cette augmentation le huitiéme appartiendrait au Fermier à la fin de son bail, rachetable par le propriétaire qui serait tenu de payer ce huitiéme de l'augmentation à son fermier.

Cette portion du bénéfice appartenant au Fermier, deviendrait une assurance pour le propriétaire, soit en reprise de quelques dégradations ou délits particuliers s'il s'en trouvait, soit pour ce qu'il devrait de ses fermages à la fin du bail.

Dans le cas où le même Fermier pren-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

drait un nouveau bail de la même tenue, la derniere & ſeconde viſite ſervirait à conſtater l'état de ſituation de la terre à cette époque, afin de ſervir de comparaiſon à celle qui ſe ferait à la fin du ſecond bail en raiſon de nouvelles améliorations & augmentations & de même à chaque changement de Fermiers.

Un Fermier actif & intelligent en avançant ſes améliorations, jouirait plus promptement du fruit de ſes travaux, avec l'eſpoir d'une récompenſe à la fin de ſon bail, proportionnée à ſon courage & à ſes facultés.

Le propriétaire de ſon côté aurait l'avantage de voir ſon fonds amélioré ſans aucune avance de ſa part, avec l'eſpoir d'augmentation de ſon revenu à la fin du bail, de laquelle augmentation il ne débourſerait qu'un huitiéme; ce ſerait la meilleure & la plus ſolide acquiſition qu'un propriétaire pût faire.

L'intérêt reſpectif des propriétaires & des colons, abrogerait ſucceſſivement l'uſage abuſif des pots de vin qui énervent toujours la faculté des améliorations, puiſque les $\frac{7}{8}$ appartenans aux propriétaires & le huitiéme au fermier, ils doivent concourir également & de concert à tout ce qui peut faciliter & accélérer ces améliorations.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

ÉTAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris pendant le mois dernier dans les* GÉNÉRALITÉS *de*

LYON.		PERPIGNAN.		NANCY.	
Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.
	l. ſ. d.		l. ſ. d.		l. ſ. d.
LYON.	20 11 5	Foix.	23 7 8	Bar.	10 7
				Bitche.	11 3
				Boulai.	13 1 11
				Bourmont.	12 12 7
Montbriſon.	18 1 11	Montlouis.	20 18 8	Charmes.	12 5 1
				Epinal.	12 18 6
				Etain.	10 18 2
				Luneville.	11 11 4
Roanne.	16 17 6	Pamiers.	20 16 7	Mircourt.	12 10 8
				NANCY.	11 1 3
				Neufchateau.	11 18 9
				Pontamouſſon.	11 6 8
				Remiremont.	13* 15 5
St. Etienne.	22* 18 2	PERPIGNAN	16* 1 3	St. Mihiel.	9* 6
				Sarguemines.	11 11 5
				St. Diez.	12 14 9
Villefranche.	17* 6 8	Prades.	29* 1	Vezeliſe.	11 19 7
Prix commun du ſ. de Paris.	19 7 1	Prix commun du ſ. de Paris.	22 10	Prix commun du ſep. de Paris.	11 16 7

On a marqué d'une * dans chaque Généralité le Marché où le prix eſt le plus haut, & celui où il eſt le plus bas, & l'on continuera à l'avenir de ſuivre cet uſage.

PRIX *pour le labourage.*

Tout ce qui tend véritablement à augmenter l'émulation parmi les Laboureurs, mérite d'être connu du public, & de trouver place dans notre ouvrage périodique.

M. Rigaud de l'Iſle, Bourgeois de Creſt, demeurant actuellement à Alex, Election de Valence en Dauphiné, connu par ſon zele pour le bien public, & pour tout ce qui concerne l'économie rurale, à l'intérêt de laquelle il a déja conſacré une partie de ſes revenus, vient de diſtribuer dans ſon canton le 29 Septembre, deux prix qu'il avait fondés pour les deux opérations principales du labourage. Ils ont été diſputés avec la plus grande émulation par plus de trente concurrents.

Voici l'avant propos qu'il avait mis à la tête du réglement fait pour annoncer le concours.

» Le labourage étant le premier des » arts utiles, mérite de la part des culti» vateurs la plus grande attention. On l'a» vait pour ainſi dire abandonné à des rou» tines aveugles, & les Artiſans de la ſub» ſiſtance de l'homme & de celle des ani» maux néceſſaires à ſon luxe & à ſes » beſoins, végétaient dans le mépris & la » miſere ; mais grace à la ſaine philoſo» phie, la raiſon humaine commence à » ſe porter avec ſuccès ſur les objets les » plus intéreſſans de la vie.

» Le Laboureur mieux connu, moins » avili, plus protégé & moins malheureux, » ſe croit maintenant un homme ; & de » cette opinion commencent à naître en » lui le zele & l'émulation pour ſa profeſ» ſion. C'eſt autant pour les augmenter » parmi les Habitans d'Alex, que pour » leur marquer de l'eſtime, que l'on a » imaginé de diſtribuer deux prix de la» bourage.

» Le premier prix conſiſtant en une » grande charrue à défricher & à roues, » faite avec ſoin, & capable de ſervir de » modele relativement au terroir d'Alex, » ſera diſtribuée à celui des Laboureurs » de lad. Communauté, qui, avec une cha» rue ſemblable aura ouvert & recouvert » le ſillon le plus droit, le plus égal & » le mieux conditionné à tous égards ſur » 50 toiſes de longueur & dans un terrein » donné.

» Le ſecond prix conſiſtant en une pe» tite charue à 2 oreilles, appellée binet, » pareillement complette, ſera délivré à » celui des Laboureurs qui avec un binet » ſemblable, aura ouvert la raye la plus » droite ſur 100 toiſes de longueur & dans » un terrein donné.

» Ces deux prix ſeront délivrés au Ju» gement des Experts au nombre de ſept, » tous choiſis parmi les Habitans d'Alex » pour leur intégrité, leurs lumieres & leur » expérience.

Le ſurplus du reglement a pour objet l'ordre à obſerver pour le concours & pour la diſtribution des prix, ainſi que pour la clôture de la fête.

COMMERCE.

§. I.

SUITE *de la réponſe de M. Marcandier de Bourges, à la queſtion propoſée dans la Gazette du commerce du 5 Octobre 1765, ſur les poids & meſures.*

IL n'en eſt pas de même du rapport que ces meſures peuvent avoir avec le poids donné, en effet quelque figure qu'ait une meſure *plate ou élevée, large ou étroite, cubique, triangulaire ou cylindrique*, elle n'exige plus d'autre examen que d'être miſe à la balance, toutes choſes égales, & les parties ſont auſſitôt éclairées & ſatisfaites.

La pinte, de cette ſorte une fois fixée, ſoit par *pouces cubes* ou par *diamêtre*, * il en ſera fourni des matrices dans tout le Royaume, ainſi que de l'aune & autres meſures qu'on nommera la pinte de Paris ou du Roi; l'aune de Paris ou du Roi, comme on dit le poids du Roi, &c.

Alors il n'y aura plus de différence, ſoit qu'elle ſerve à meſurer des grains ou graines, des liquides ou autres matieres. Le public une fois informé de ſa contenue immuable, ne ſera point étonné ni embarraſſé de la différence du poids, qui

* *Par l'Ordonnance de 1669, le boiſſeau de Paris doit avoir huit pouces deux lignes & demie de haut ſur dix pouces de diamêtre.*

ſera toujours relative & proportionnée à la diverſité des denrées.

Le rapport de 360 livres peſant de froment, par exemple, avec la charge d'un cheval de ſomme, lui deviendra beaucoup plus ſenſible, qu'une meſure de *6 pieds cubes de froment*, qui n'exiſte point, & qui n'entre pas même dans la forme ou l'uſage ordinaire de parler.

Au reſte, comme nous ne tendons l'un & l'autre qu'au même but, qui eſt l'intérêt & la commodité du public, & comme nos réſultats ſont les mêmes, il importe peu de quels termes on ſe ſerve, pourvu qu'on ait l'avantage de ſe faire entendre.

Pour moi je ne ſçais pas moins bon gré à M. de la Pomeraye de m'avoir fourni l'occaſion d'éclaircir une propoſition que je n'avais peut-être pas aſſez bien énoncée, & qui pouvait paraître louche également à beaucoup d'autres, puiſqu'il ne la trouvait pas lui-même aſſez claire. C'eſt maintenant aux lecteurs, ou pour mieux dire au Gouvernement à décider ſur le choix qu'il doit faire des expreſſions qui lui paraîtront les plus ſimples & les plus convenables à l'objet auquel on les applique.

EXTRAIT *des Papiers Anglais du 28 Septembre 1765.*

Des Colonies Anglaiſes en Amérique.

Les Conſtructeurs de Vaiſſeaux ſont à préſent ſi rares dans les établiſſemens Anglais de l'Amérique, qu'on eſt obligé de payer un Charpentier ordinaire ſur le pied de 20 # ſterling par mois, pour l'engager à reſter quelque tems dans le Pays.

DE LA DOMINIQUE.

On écrit de la Dominique que depuis les derniers tremblements de terre, les Habitans ſe trouvent ſouvent incommodés par les exhalaiſons de ſoufre & de vapeurs bitumineuſes qui paraiſſent avant le lever du ſoleil, mais que le vent frais de la mer diſſipe, & que l'on a trouvé dans pluſieurs parties de l'Iſle beaucoup de matieres ſulfureuſes & combuſtibles qui mêlées avec de la poix, forment un bray excellent pour préſerver les bordages des Vaiſſeaux de la piquûre d'une eſpece de vers très-nuiſibles & très-communs dans l'Amérique.

DE PETERSBOURG.

Découverte d'une Iſle, &c.

On mande de cette Ville qu'on y'a reçu des lettres de certains Marchands Ruſſes qui commercent au Nord de la Tartarie. Elles font mention de la découverte d'une Iſle d'où l'on ſuppoſe que les premiers Habitans de l'Amérique tirent leur origine ; ce continent n'en étant que très-peu éloigné, on préſume qu'ils y ont été portés ſur d'énormes monceaux de glace flotante, car il arrive ſouvent encore de nos jours que les pêcheurs de cette Iſle ſont ainſi entraînés ſur des monceaux de glace.

Selon les mêmes lettres de Petersbourg, l'Impératrice a ordonné à chaque famille Allemande, ou à tous autres Etrangers établis dans la Ruſſie ſeptentrionale, d'avoir un ou pluſieurs moulins à bras pour moudre le grain, en conſéquence il en arrive journellement de Hambourg & de Hollande.

DE LONDRES.

Nous avons ſçu par un Patron de Vaiſſeau arrivé cette ſemaine de Stockholm, que l'on y chargeait un gros bâtiment Suédois de poudre, de cordages, de bois de conſtruction, d'artillerie, de fer, de mâts & de Civadieres deſtinés pour Alger avec un préſent conſidérable de marchandiſes d'Angleterre pour le Dey & la Regence.

Un Officier derniérement arrivé de l'Amérique, doit communiquer un projet de la plus grande conſéquence, relativement à la découverte du paſſage aux Indes par le Nord Oueſt, mais on aſſure que le Gouvernement ne montre aucune diſpoſition à favoriſer une entrepriſe qui a déja échoué ſi ſouvent, malgré toutes les dépenſes faites pour en faciliter le ſuccès.

DE GALWAY, *le 9 Septembre.*

Certificat délivré pour les toiles fabriquées dans cette Ville.

Nous certifions que Meſſieurs Jean &

André-Français, Habitans de cette Ville, ont blanchi & fabriqué pendant cette saison à la blanchisserie de l'Isle d'Earl & de Terryland, à la satisfaction du public, quatorze cent pieces de toile, lesquelles font en tout 35,000 verges, & qu'ils ont vendus 1500 aunes de cette toile au sieur Rodolph Kent qui l'a fait embarquer pour la Nouvelle York, c'est le premier envoi qui se soit fait de nos toiles en Amérique, & nous espérons que la premiere exportation sera beaucoup plus considérable.

De Guernesey.

Nous apprenons par des lettres venues de cette Isle, que si le Gouvernement continue de garder tant de Chaloupes & de Canots en station sur les côtes d'Angleterre, cette Isle perdra bientôt tout son commerce particulier qui, jusqu'à présent, lui a été très-avantageux.

Méchaniques.

On dit que M. Erskine, Auteur de la machine centrifuge, a inventé une nouvelle pompe où un seul piston fait l'office de deux, & que ce piston, soit quand on le leve, soit quand on le baisse, fait monter l'eau en quantité toujours égale & toujours continue. Cette machine doit être d'une très-grande utilité sur mer, en ce que son piston élevant & pressant l'eau en même-tems, elle en donne une fois plus que les autres pompes.

Le 17 de ce mois on a étendu dans le cabinet de toilette de la Reine, un riche & magnifique tapis de la manufacture d'Axminster, artistement exécuté par Messieurs Crompton & Spinnage, d'après un dessein de la composition de Sa Majesté elle-même.

Les montres qui indiquent la 300^{e} partie d'une minute, mentionnées dans les Papiers publics comme une invention nouvelle, ont été d'abord imaginées & perfectionnées par M. Chalklen de Cantorbery qui en a fait deux de cette espece, la premiere en 1754 & l'autre en 1763. Celle-ci fut montrée à M. Arnolt aussitôt qu'elle fut finie.

De Roterdam, *le* 8 *Octobre* 1765.

Navires *en armement.*

Le *Lands Welvarend* & le *Jonge Hugo*, pour Nantes; — la *Henriette Elizabeth*, *la Catherine* & le *Binkhorst*, pour Bordeaux; — le *Vier Vrienden*, & la *Vrouwe Sara*, pour Lisbonne; — la *Juffrouw Joanna Barbara*, pour Bayonne; — le *Hoop*, pour Dunkerque; — le *Breederood*, pour Barcelonne.

De Bayonne, *le* 10 *Octobre* 1765.

Exportation.

Il est sorti de cette Ville du premier au 6 d'Octobre, pour *Amsterdam*, 460 balles de laine, 339 pains de bray sec & 100 pipotes d'eau-de vie; — pour l'*Espagne*, 12 milliers de bray sec, 80 demi-barils de goudron, 100 planches de pin & 800 conques de bled d'Inde; — pour l'*Allemagne*, 224 bariques d'eau-de-vie, 83 tonneaux de vin, 56 futailles de café, 16 bariques d'huile de thérébentine, 18 futailles d'huile de poisson; — pour *Nantes*, 62 milliers de resine & 200 planches de pin; — pour *Quimper*, 71 milliers de resine & 500 planches de pin; — pour *Pimbœuf*, 12 milliers de bray sec, 12 bariques, 120 barils de bray gras & goudron, 50 planches de pin; — pour *Painpol*, 50 milliers de resine, 6 demi-barils de goudron, 3 milliers de bray sec & 800 planches de pin; — pour *Rouen*, 182 balles de laine, 12 barils d'eau-de-vie, & 7 barils de vin.

Importation.

Il est entré dans le même Port & dans le même espace de temps, les Navires la *Fortune*, Capitaine *Louis Rousset*, & le *Cesar*, Capitaine *Jacques Blanchet de Cosne*, venants de Rochefort avec leur lest en pierre; — le *Bearnois*, Capitaine *Bernard Delchevery*, & le *Bayonnais*, Capitaine *Jean Pellot*, venants du détroit de Davis à vuide; — la *Société*, Capitaine *Jean Picot*, venant de Seudres avec 58 muids 10 boisseaux de sel; — la *Marie*, Capitaine

Pierre Detchevery, venant du Portochoa avec 140 quintaux de morue seche, 400 morues vertes, 17 bariques, 5 barils d'huile de poisson, 15 bariques de tare; — le *Dauphin*, Capitaine *Th. Mat. Ocket*, venant d'Ostende & de S^t. Sebastien avec 30 balles de marchandises en toiles & bazins, & 800 cuirs secs.

DE BORDEAUX,

EXPORTATION.

Il est sorti de cette Ville du premier au dernier Septembre 1765, pour l'*Espagne*, 196, 000 *l.* de farines, 82, 800 *l.* de millet & 4400 *l.* de pois chiches; — pour *Dublin*, 100 *l.* de lentilles; — pour *Amsterdam*, 4500 *l.* de pois chiches; — pour *Marseille*, 93, 600 *l.* de froment & 700 *l.* de feves.

Il est entré dans le même endroit & à pareille espace de temps 2349 boisseaux & demi de froment, & 412 boisseaux de seigles, feves & mongettes apportés des côtes de Bretagne; — 2473 boisseaux de froment, 551 boisseaux de seigle, feves & mongettes, & 104 boisseaux 1 quart de menus grains venants du Pays même.

Il est aussi entré dans ce Port le 7 Octobre 1765, le Navire le S^t. *Antoine*, de 240 tonneaux, Capitaine *Dominique la Fourcade*, venant de la Guadaloupe, avec 171 bariques, 8 tierçons de sucre terré; 68 bariques de sucre tête; — 7 bariques 24 quarts, 4 sacs de café; — 2 boucauts, 8 quarts, 5 tierçons, 1 baril de cacao; — 1 grenier de bois de campêche; — 8 balles de coton; — la *Marie-Justine*, de 80 tonneaux, Capitaine *Brillart*, venant de Dunkerque avec 29, 000 bouteilles de gros verre & 400 dames jeannes par entrepôt; — 48 barils d'amidon; — 1 ballot de pelleterie; — 1 baril, 1 caisse de quincaille & mercerie; — 6 bariques de vitriol blanc; — 10 barils de caboche; — 2 futailles de fil à coudre; — 142 barils de morue verte; — 3 ballots de gingas, de camelot, de toile blanche & de dentelle; — 33 bottes de fer en feuilles, 1 baril de pivôts de fer; — 2 jeux de moulins à sucre; — 7 balles, 4 ballots de toile blanche.

DU HAVRE, *le* 18 *Octobre* 1765.

Il est entré dans ce Port le 13 Octobre les Navires le *Hic*, Capitaine *Smith*, venant de Wittehaven en Angleterre, chargé de tabac pour les fermes; — & la *Demoiselle Suzanne*: Capitaine *Jansen Meyer Dirk*, venant de Bremen sur son lest & 72 balles de laine; — le 16, le *Gustave*, Capitaine P. *Klang*, venant de Stockholm chargé de planches, de bray & de goudron pour le Havre & pour Rouen; — le 17, le *Mentor*, Capitaine *Ant. Quoniam* venant de Cherbourg chargé de 1000 quintaux de morue seche.

La charge du Navire l'*Union*, Capitaine Lambert, dont l'arrivée a été annoncée dans la derniere Gazette, consistait en 54 tierçons, 135 caisses & 797 demi-caisses, de savons; — 8 bariques, 14 caisses de soufre; 3 bariques 26 caisses, 12 barils de droguerie; — 54 balles de coton en laine; — 1 balle de coton filé; 7 balles de cumin; — trois sacs d'alun; — dix-huit caisses de suc de reglisse; — deux caisses de citrons; — cinq barils d'orpiment; — 3 balles de laine; — 1 caisse de laque platte; — 2 sacs de galles; — 2 barils de jus de limon; — 1 barique de verd de gris; — 35 sacs de sumac; — 15 caisses de vin; 1 balle de cire; — 12 caisses de pierre à faulx; — 1 sac de riz; — 1 caisse d'Anchois; — 1 balle d'éponges; — 1 caisse de papier; — 1 balle de graine d'Avignon; — 23 caisses de marbre.

DE CAEN, *le* 14 *Octobre* 1765.

Il est arrivé pour cette Ville le 12 Octobre, le Navire la *Sophie Cornelis*, Capitaine *Villem Osthand*, venant de Hollande, chargé de 770 *l.* d'acier; — 4915 *liv.* d'alun de roche; — 2 ancres; — 2 *l.* d'antimoine; — 1862 *l.* d'azur; — 2030 *l.* de bois d'inde; — 17 barils de bray; — 6 *l.* de café; — 1 *l.* de canelle; — 1325 *l.* de ceruse; — 2160 *l.* de couperose verte; — 20 *l.* de couperose blanche; — 265 *l.* de fleurets & de lames d'épées; — 460 *l.* de fil à dentelles; — 325 *l.* de fromages; — 700 *l.* d'huile de poisson; — 12 *l.* d'indigo; — 33 *l.* de laine à filer; — 100 *l.* de merlus; — 1260 *l.* de mi-

trailles de cuivre; — 6 barils de morues; — 2 *l.* de muſcade; — 114 *l.* de noix de galles; — des oignons & des fleurs pour la valeur de 60 ♯; — 20 rames de papier; 425 *l.* de poivre; — 109 *l.* de poix graſſe; 3200 *l.* de plomb en rouleau; — 4117 *l.* de plomb en ſaumon; — 500 *l.* de ſtockfiſch; — 256 *l.* de ſoufre; — 2 *l.* de thé; 3 *l.* de vif argent; — 3 *l.* & demie de Zingi.

Nouveaux établiſſemens de filature à Charoſt.

C'eſt bien mériter de la Patrie que de s'occuper à chercher les moyens les plus efficaces pour faire diſparaître l'indigence des lieux où il ſemblerait qu'elle aurait voulu fixer ſon ſéjour. Telles ont été les vues patriotiques de M. le Duc de Charoſt, lorſqu'il ſongea à former dans ſes terres une filature en coton, établiſſement auſſi avantageux à ſes vaſſaux qu'aux différens cantons de la Province. Il envoya pour cet effet au commencement de Septembre, douze femmes ou filles de Charoſt à Bourges, afin d'y être inſtruites à ſes frais dans la manufacture de coton établie par les ſoins de M. Trudaine Intendant des finances, dont l'amour pour le bien public eſt aſſez connu. M. Leſage Directeur de cette manufacture, ſe prêta en zélé Citoyen aux intentions de M. le Duc de Charoſt, & en peu de tems trois d'entre ces femmes ſe trouverent en état d'être à la tête de l'école de filature que ce Seigneur établit actuellement dans toutes les Paroiſſes de ſon Duché. M. le Duc de Charoſt qui ſçait que les arts veulent être encouragés, a déja fait diſtribuer trois prix * à celles qui ont préſenté à M. Leſage les deux livres de coton les mieux filées, ſçavoir; un de 18 ♯; un de 12 & un de 6 ♯; il y a lieu d'eſpérer que l'émulation & l'amour du travail ne feront qu'augmenter. Pluſieurs Seigneurs des environs ont imité l'exemple de M. le Duc de Charoſt.

§. II.

DU HAVRE.

NAVIRE *en armement.*

Le Navire Hollandais la *Eva Jacoba*, Capitaine *Pieters Fridericks*, eſt en charge en ce Port pour Hambourg, & partira le 10 du mois de Nov. Ceux qui voudront y paſſer ou charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront au Havre à M. Choquet.

On a appris que le Navire la *Ninette*, Capitaine *Fery*, venant de Bayonne, & deſtiné pour Rouen, s'eſt perdu à S^t. Gilles près de Noirmoutiers côte d'Aunis.

M. le Duc a fait en même tems diſtribuer des rouets à toutes les filouſes.

AVIS.

Le S^r. *Berry*, *Anglais de nation*, donne avis que pour la commodité des *Négocians*, *Marchands* & autres perſonnes qui ſont occupées dans le courant de la journée, il ouvrira un *cours de langue Anglaiſe* après la S^t. Martin, lequel *cours* durera pendant ſix mois, & tiendra quatre fois la ſemaine depuis ſept heures du ſoir juſqu'à neuf. Le *ſieur Berry* demeure dans la maiſon de M, *Dufay* & Compagnie, Négociant, rue & place du *Chevalier du Guet*.

Les perſonnes qui voudront aſſiſter au *cours* qu'il vient d'indiquer, ſont priées de ſe faire inſcrire chez lui avant la S^t. Martin.

On pourra s'abonner pour les ſix mois

FINANCES.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement d'Octob.
Marſollier,	14^e.	P. reſté.	29
Hurel,	28^e.	J. reſté.	29
Labretaiche,	40^e.	L. reſté.	30
De Fays,	42^e.	t. l. 6 p. m.	29
Nau,	43^e.	J. reſté.	31
Meulan,	44^e.	L. reſté	30
Lenoir,	45^e.	F. reſté.	26
De Lauge,	48^e.	L. reſté.	31
Rouſſeau,	50^e.	J. p. t. l. v.	31
De S^t. Janvier,	55^e.	J. reſté.	28

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Octobre 1765.	*Du Lundi 21.*	*Mardi 22.*	*Mercredi 23.*	*Jeudi 24.*
Actions des Indes.	1330	1330	1330	
Emprunts de la Comp.			440	
Promesses à 5 p $\frac{0}{0}$	14 $\frac{1}{2}$	15. 3^{m}		15. 4^{m}
Promesses à 4 p $\frac{0}{0}$	36 $\frac{1}{2}$	36 $\frac{1}{2}$		36
Actions des Fermes.	982 $\frac{1}{2}$ 85	985	985. 87 $\frac{1}{2}$ 90.	987 $\frac{1}{2}$
Lots de la 3^{e} Loterie.	5^{e}. à 11^{e}. 17		5^{e}. à 11^{e}. 17	5^{e}. à 11^{e}. 17
			12^{e}. 22	
			13^{e}. 27	13^{e}. 27
Amortissement.				
2 ß p ℔ du Dixiéme.			8	
Annuités.	413	413	413	413
Coupons d'annuités.	81 $\frac{1}{2}$	81 $\frac{1}{2}$	81 $\frac{1}{2}$	81 $\frac{1}{2}$
Emprunt de 50 millions	14 $\frac{1}{2}$ 15 4^{m}	14 $\frac{1}{2}$ 15 4^{m}	14 $\frac{1}{2}$ 15 4^{m}	14 $\frac{1}{2}$ 14 $\frac{3}{8}$ 2^{m}
Colonies, 1759.		23. 22		24. 24^{m}
Canada.	35 $\frac{1}{2}$ 35	35. 34 $\frac{1}{2}$	34 $\frac{1}{2}$ 35. 2^{m}	34
Époques.	6^{e}. 18	12^{e}. 23	8^{e}. 18. 10^{e}. 23	11^{e}. 23
Comp^{e}. Loterie.	300	300	300	300
Récépissé Nouette.			28	28
CONTRATS.				
Sur la Ville.				
A 4 p $\frac{0}{0}$.				
3 p $\frac{0}{0}$ sur les Cuirs.	49			
3 p $\frac{0}{0}$ sur les Postes.				
Bretagne.	12 $\frac{1}{2}$			
Languedoc.				
Bourgogne.				
Sur le Clergé.				
Tailles. Glité de Paris.				
Tailles. de Province.				
CHANGES.				
Amsterdam.	56 $\frac{1}{4}$ $\frac{7}{8}$	56 $\frac{1}{4}$ $\frac{7}{8}$ au $\frac{1}{8}$	56 $\frac{1}{8}$ $\frac{7}{8}$	56 $\frac{1}{4}$ $\frac{7}{8}$
Londres.	31 $\frac{7}{8}$ $\frac{1}{2}$	31 $\frac{7}{8}$ $\frac{1}{2}$	31 $\frac{7}{8}$ $\frac{1}{2}$	31 $\frac{7}{8}$ $\frac{1}{2}$
Hambourg.	176 $\frac{3}{4}$	176 $\frac{1}{2}$	176 $\frac{1}{2}$	176 $\frac{1}{2}$
Madrid.	15 3	15 3	15 3	15 3
Cadix.	15 2	15 2	15 2	15 2
Livourne.	96 $\frac{3}{4}$	96 $\frac{3}{4}$	96 $\frac{3}{4}$	96 $\frac{3}{4}$
Lyon, *Saints.*	$\frac{3}{4}$ perte.	$\frac{3}{4}$ perte.	$\frac{3}{4}$ perte.	$\frac{3}{4}$ perte.

AVIS.

Cette Gazette paraît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi: & le Journal le 15 de chaque mois: on y insere gratis tous les Avis relatifs aux différents objets qu'ils traitent. L'abonnement pour la Gazette seule est de 24 ℔, & pour le Journal seul, de 18 ℔ par année qui se payent d'avance. Il faudra s'adresser dorénavant à M. DE GRACE, *Directeur & Recevenr au Bureau rue Traversiere, Bute Saint Roch. On prie d'affranchir le prix des abonnements & des ports de lettres. Les personnes qui souscriront pour la Gazette & pour le Supplément ou Journal, ne payeront que 36 ℔ par an. On recevra ces différents écrits périodiques francs de port dans tout le Royaume.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

pas d'évaluation fixe, ſeront évaluées de maniere à payer un droit plus fort.

Depuis quinze jours on a engagé un grand nombre de Scieurs de planches qui ſe ſont offerts de paſſer dans la nouvelle Ecoſſe, où on leur a promis de ne les laiſſer jamais ſans ouvrage, & des gages extraordinaires; c'eſt déjà un des bons effets des gratifications que le Parlement a accordées pour l'importation des planches de l'Amérique.

L'on écrit de Dublin que le prix du ſuif y a conſidérablement augmenté, à cauſe de la grande quantité que l'on en a achetée pour tranſporter en Amérique. Il a été envoyé depuis peu à la nouvelle Ecoſſe & à Terre-Neuve, plus de 50 tonnes de chandelles moulées & autres.

On écrit de St. Chriſtophe, que l'on ne compte pas y faire cette année une grande récolte de ſucre; la ſéchereſſe y ayant été extraordinaire.

On apprend auſſi que l'on bâtit une troiſiéme Ville dans la Dominique, à l'endroit nommé la Baye de Roſeau: elle ſera très-avantageuſement ſituée pour le commerce, & il s'y trouve pluſieurs riches Habitans François.

Les lettres de la Jamaique, en date du 11 Mars, font mention auſſi d'une grande ſéchereſſe qui y régnoit depuis longtemps; mais avant le départ des derniers vaiſſeaux, il eſt tombé quelques pluies qui ont ranimé les eſpérances des Colons, en leur faiſant eſpérer une récolte abondante.

Réſumé des articles d'importation & d'exportation enrégiſtrés à la Douane du 25 au 30 Mai dernier.

Importé; 150 quintaux de ſoufre d'Italie; 2, 850 ℔ d'indigo & 4, 600 galons d'eau-de-vie de France; 10 tonnes de bois de fuſtel de la Jamaique; 3, 500 verges de toile de Hambourg; 15 tonnes de vin de Portugal.

Exporté; 282 quintaux de plomb & 1, 200 ℔ d'indigo pour l'Italie; 77 quintaux d'étain & 870 ℔ d'indigo pour la mer baltique; 157 quintaux de plomb pour la Hollande; 52 chaldrons de charbon pour Quebec; 346 quintaux de riz pour Dunkerque; 131 quintaux d°. pour la Norwege; 99 quintaux de plomb pour la Turquie; 1, 000 pieces d'étoffes pour Bilbao; 100 quarters de froment pour Madere.

Le froment s'eſt vendu le 30 Mai, 38 à 43 ß; la dreche 22 à 26; l'orge, 16 à 18; le ſeigle, 20 à 21; l'avoine 13 à 16 le quarter.

DE CETTE, *le 25 Mai 1765.*

Il eſt entré ici, depuis le 20 juſqu'au 25 de ce mois, 49, 840 ℔ de laine, 7, 889 ℔ de coton en laine; 60, 000 citrons; 100 ℔ d'huile; 19 mille 4 cent ſoixante & treize livres de riz; 25, 159 ℔ de ſavon; 28, 438 ℔ d'alun; 2, 609 ℔ de dattes; 917 ℔ de ſaffranum; 1, 020 ℔ de colle forte; 457 ℔ d'amidon; 6727 ℔ de cordailles; 15, 604 ℔ de ſucre brut; 15, 225 ℔ de caſſonade; 517 ℔ de ſucre en pain; 3, 054 ℔ de noix de galle; 4, 186 ℔ de ſoufre; 448 ℔ de poivre; 195 ℔ de ſpalme; 10, 521 ℔ de goudron; 2 muids de vin de Malaga; 595 ℔ d'indigo; 1, 265 ℔ de tartre; 15, 418 ℔ de barrille & 2 barriques de bierre.

Il en eſt ſorti dans le même eſpace de temps 187 muids de vin; 1, 467 verges d'eau-de-vie; 1, 000 ℔ de liqueurs; 6, 079 ℔ de verdet; 25, 471 ℔ de gaude; 800 ℔ de liege; 1, 370 ℔ de colle forte; 950 ℔ de tartre; 90 ℔ de bougie de table; 32 douzaines de peaux de mouton apprêtées en blanc; 92 ℔ d'anchois.

De LA ROCHELLE, *le premier Juin 1765.*

Les navires l'*Aimable Angelique*, Capitaine Cadou, venant de la Louiſiane; l'*Union*, Capitaine Buſſon, le *Ferme*, Capitaine Couſtan, venants l'un & l'autre de S. Domingue; & le *Jupiter*, Capitaine Dacier, venant de Cayenne, ſont arrivés ici.

Ces 5 Navires apportent 48 barriques, 6 tierçons, 51 quarts, 2 demi-ancres d'indigo; 353 barriques, 20 quarts de ſucre brut; 26 barriques 2 quintaux 3 ancres de ſucre terré; 22 boucauts, 5 barriques, 25 balles, 54 paquets de pelleterie; 27 barriques, 3 tierçons, 1889 quarts; 3 ancres, 3 demi ancres de café; 120 balles, 17 demi-balles de coton; 67 cuirs de bœufs en poil; 3 barriques, 3 quarts, 2 caiſſes de cacao; 7 barriques, 1 quintal de rocou; & 345, 000 ℔ de bois de Campéche.

Le *Favori*, Capitaine Baudry, a mis à la voile pour Miquelon, & l'*Aimable Nanon*, Capitaine Jouin, pour la Louiſiane.

Les cotons venus ici de Cayenne ont été auſſi-tôt enlevés à 270 ℔ les 100 ℔.

GAZETTE DE COMMERCE.

ANNÉE 1765. Du Samedi 23 Mars.

De Quimper *le* 11 *Mars* 1765.

Réponse *à la lettre de M. Letroſne, inſérée dans la Gazette de Commerce du* 23 *Février* 1765, *& ſuivantes.*

Si *le grand intérêt d'une Nation agricole* eſt, comme vous le dites vous-même, Monſieur, *de vendre & de procurer des débouchés à ſes productions, ſi la concurrence entre ſes Voituriers & les Voituriers étrangers*, n'eſt néceſſaire que lorſque les premiers outrent le prix du fret & reſtreignent *ainſi l'exportation des denrées de leur Nation*, il faut conclure que le fret n'étant pas exceſſif chez les François, on doit le leur laiſſer tout entier par le même principe qu'on veut leur procurer l'œuvre de main en toutes matieres premieres, & un débouché général pour toutes les productions de leur ſol.

Je vais confirmer ce principe politique par pluſieurs de ceux que vous avez établis vous même dans une de vos notes ſur la meſure des terres.

Dans votre troiſiéme propoſition vous ne donnez d'autre avantage à la culture, *qu'en ce que la terre ne peut être enlevée, & que les richeſſes d'exploitation peuvent être dérobées à la terre & portées ailleurs* (a); & vous eſtimez tant cette richeſſe d'induſtrie & de travail, que vous vous plaignez avec raiſon *qu'elle peut être attaquée ſourdement ſans que le Gouvernement s'en apperçoive* : attaque que vous faites vous même aujourd'hui ſans le ſavoir & ſans remarquer que vous contredites vos propres principes.

Toutes vos autres propoſitions, juſqu'à la 13°. parlent de *toutes* denrées *en général*, & ne tendent qu'à leur procurer *une grande valeur & une prompte conſommation*. Dans votre 8°. propoſition vous n'omettez aucune claſſe de Citoyens, & dans votre 7°. vous confondez dans un inſtant le Cultivateur avec le Propriétaire, le Clergé, le Rentier. Il eſt vrai que vous ne dénommez pas le Négociant & le Marin. Mais en parlant en général de *l'Etat & de tout le reſte de la Nation*, vous avez dû comprendre, & les Marins & les Négocians. Enfin dans votre 13°. propoſition, dans celle même où vous oubliez toutes les autres denrées pour ne parler que du bled, vous dites avec raiſon que la *conſommation dépend du plus ou du moins de population* : ce que vous répétez dans votre 19°. & les ſuivantes, où vous n'oubliez pas les autres denrées. Voilà, Monſieur, les armes avec leſquelles je vais combatrre vos nouvelles propoſitions. Ainſi vos argumens rétorqués ſeront à l'égard de la queſtion que nous agitons, ce qu'eſt aux curieux le *frottement de deux cailloux; il en ſortira une lumiere vive qui éclairera toute la Nation*, & vous

(a) *Cet avantage même prouve qu'on doit donner la préférence à ce qui peut ſe dérober & ſe tranſporter ailleurs, puiſqu'on retrouve toujours le ſol qui produit, & que les Artiſtes & les Ouvriers qui font valoir ces productions, peuvent aller chez l'Etranger chercher une occupation qu'on leur refuſe chez eux.*

ſeul en aurez tout le mérite, puiſque vous ſeul donnez lieu à ma diſſertation. Mais bien loin, Monſieur, de vouloir vous attaquer perſonnellement, comme vous m'en accuſez mal à-propos, je continuerai à relever vos erreurs avec modération. J'avouerai même ici avec plaiſir que j'ai affaire à un Citoyen auſſi éclairé qu'ingénieux. Mais quel eſt, Monſieur, celui qui ne ſe trompe pas, quand il ſe laiſſe occuper comme vous, par un ſeul objet? Le Cultivateur des grains a été celui qui vous a entiérement affecté; & lui ſacrifiant tout, vous vous êtes peu ſoucié du Cultivateur des autres denrées, des Négocians, des Ouvriers & des Marins. C'eſt en juſtifiant ce reproche même, que je vais prouver ma propoſition qui eſt bien ſimple.

J'ai dit *qu'il eſt de l'intérêt de la Nation de gagner ſoi même le fret de ſes exportations, & d'y occuper mille matelots qui élevent tous les ans* 200 *Novices*, & je l'ai auſſi dit comme en *paſſant*; j'ai pris une partie pour le tout. Car le commerce de bleds occupe ſeul aujourd'hui plus de 3000 Matelots, grace au grand nombre de bâtimens qu'on a conſtruits depuis un an; & ſi l'excluſion que vous combattez avec tant de chaleur, continue à encourager tous les Négocians, j'oſe dire qu'avant un an on n'éprouvera ni à Nantes ni ailleurs la diſette de bâtimens.

Que ſeroit-ce donc, Monſieur, ſi dans ces Provinces agricoles, il s'établiſſoit des Compagnies qui entrant dans vos vues & dans les miennes, fiſſent conſtruire chacune un certain nombre de bâtimens uniquement employés aux tranſports de leurs grains? Car alors maitreſſes du prix du fret, elles auroient le double avantage & de pouvoir vendre leurs grains ſans perte, & d'occuper un grand nombre de compatriotes qui les ſerviroient fidellement.

Je ne ſais, Monſieur, ſi vos Villes ſont auſſi peuplées que les nôtres, mais j'oſe vous aſſurer que dans le Port d'où je vous écris, il ſe trouveroit ſur le champ des ſujets propres à armer 6 barques de 50 tonneaux. Il eſt vrai que ceux-ci ont un grand avantage ſur ceux qui ſont éloignés de la mer. Mais vos Négocians devenant propriétaires de pluſieurs bâtimens deſtinés à leur ſeul ſervice, ne peuvent ils pas y placer ſur chacun quelques-uns de leurs enfans, parens ou amis, & ceux-ci ſe mettant bientôt en état de conduire eux-mêmes ces bâtimens, ne feroient-ils pas à leur tour d'autres Marins compatriotes? On me dira peut-être que cette ſubite augmentation de commerce exigeroit de grands fonds. Mais, Monſieur, qu'on emploie à cet uſage ces louis qu'on ſacrifie chaque Hyver à la paſſion du jeu, & la plus petite Ville trouvera le moyen de faire conſtruire un nombre ſuffiſant de bâtimens pour faire le tranſport de tous les grains qu'elle aura à vendre.

D'ailleurs, Monſieur, où eſt la preuve qu'il n'exiſte pas actuellement aſſez de Vaiſſeaux pour faire le commerce? Eſt-ce parce que vous dites qu'il en faut 2000 de 300 tonneaux chacun, pour exporter cinq millons de ſeptiers? Mais ces 2000 Vaiſſeaux faiſant chacun 4 à 5 voyages, voilà bien des millons à ajouter à votre compte. Eſt-ce auſſi par ce qu'à Nantes, à Bordeaux & ailleurs, le fret a quelquefois augmenté d'un quart ou d'un cinquiéme? Mais cette augmentation n'eſt ordinairement cauſée que par les vents (*b*), qui, en retenant les Vaiſſeaux dans d'autres Ports, les rend rares dans celui où l'on veut charger: rareté dont profitent les Etrangers comme les Nationaux.

C'eſt à ce point de fait, Monſieur, que tous vos raiſonnemens viennent échouer. Les Etrangers ont toujours ſu, comme nous, tirer parti de la diſette des Vaiſſeaux dans un Port: j'en atteſte tous les Négocians qui s'en ſervent, & j'oſe répéter que quand ils donneroient le fret à 3 ℔ par tonneau moins que nous, même à 6 ℔, ce ne ſeroit pas un motif pour leur accorder la concurrence dans nos exportations de grains.

En effet, leur excluſion continuelle obligera néceſſairement les Marchands de bled à avoir chacun un couple de bâtimens à ſon ſervice, & réglant eux-mêmes les ſalaires de l'équipage & du Capitaine (*c*),

(b) *C'eſt préciſément le mauvais temps qui a regné pendant tout le mois de Décembre dernier, qui a occaſionné le fait que vous allégués. Mais ce qui occaſionnoit la cherté du fret a Nantes, pouvoit la diminuer ailleurs.*

(c) *Ce ſalaire en baſſe Bretagne conſiſte dans le fret de 4 tonneaux pour le Capitaine & de*

ils ſeront à portée de fixer pour ainſi dire eux-mêmes les frais de leurs dépenſes, puiſque le grand nombre de ſujets qui ne demandent qu'à être occupés, fera que ces ſalaires ſeront toujours médiocres.

Je dis *un grand nombre de ſujets*, car jugeant de votre Ville par la mienne, je puis atteſter qu'il y a dix jeunes gens de famille & 50 pauvres mercenaires, qui ſeroient bien charmés de pouvoir gagner leur vie au ſervice de leurs compatriotes. Mais, Monſieur, avant de pouvoir occuper ces ſujets, il faut en faire des éleves marins; & pour pouvoir les multiplier, ces précieux éleves, il ne faut point décourager par une concurrence inutile, des Négocians qui entretiennent ou conſtruiſent des bâtimens.

D'ailleurs, Monſieur, ne comptez-vous pour rien le moyen d'augmenter ces conſtructions? N'eſt-ce pas cette augmentation de bâtimens & de marins, qui a été l'objet du Legiſlateur? D'un côté je vois employées à ces conſtructions pluſieurs de nos productions territorialles: de l'autre, je vois 10000 Ouvriers différens occupés à l'œuvre de main de ces conſtructions. Or, une pareille occupation rendue continuelle & permanente, fera trois bons effets: le premier ſera de favoriſer la population; le ſecond d'augmenter la culture des bois & des chanvres; le troiſiéme enfin, d'occuper dix mille Charpentiers qui deviennent pour ainſi dire marins en travaillant à la conſtruction des Navires. Or, puiſque comme vous en convenez vous-même, la conſommation dépend du plus ou du moins de population, & puiſque cette population dépend elle-même de l'occupation continuelle d'une grande partie du peuple de nos Villes, je vous rétorque votre propre principe, pour en conclure que toutes les Villes devenant bien peuplées, les Habitans de la campagne n'auront plus lieu de craindre les événements d'une guerre ou de toute autre cauſe *d'inexportation*, puiſque la conſommation réguliere qui ſe fera dans la Nation même, ne leur fera plus craindre cette vileté de prix qui a ſi long temps découragé l'agriculture. Tous vos autres principes, Monſieur, ſont contraires à la faveur due à la population; mais ils ſeroient admirables, ſi privés de toutes les productions qui ſont néceſſaires à la conſtruction des Vaiſſeaux, nous nous retirions tous à la campagne pour réparer la diſette des Laboureurs. Car devenant alors nous-mêmes & Cultivateurs & Marchands, nous nous bornerions à la ſeule valeur de nos grains, que quelques-uns d'entre nous ſe chargeroient de faire paſſer à l'Etranger. Mais bien loin de penſer comme vous ſur l'intérêt de ces agens néceſſaires, nous ſerions très-fâchés de voir ces zélés compatriotes perdre le fruit de leurs peines. Cette réflexion m'oblige de relever ici un de vos paradoxes. » *Le bénéfice ou la perte du Né-*
» *gociant eſt*, dites-vous, *une affaire per-*
» *ſonnelle qui n'intéreſſe la Nation, qu'an-*
» *tant que le prix du grain hauſſe ou baiſſe*
» *chez l'Etranger*. . . . Qu'importe, ajou-
» tez vous, *que ſes frais lui ſoient rem-*
» *bourſés en entier, ou qu'il en ſupporte*
» *une partie? Qu'importe à la Nation que*
» *le Blatier qui achette* 15 ℔ *à Etampes,*
» *ne revende à la Halle de Paris que* 15 ℔,
» *& perde ſon bénéfice & ſes frais.*

Quelque diſtinction que vous faſſiez à cet égard, il eſt certain que les Blattiers ſont dans l'intérieur du Royaume, ce que ſont les Négocians aux Villes maritimes; les uns & les autres ſont des ſujets utiles à la Nation, & ſur-tout à l'agriculture: qu'on les regarde ſi l'on veut comme des *agens mercenaires*. Mais comme tels il leur eſt dû non-ſeulement un ſalaire, mais un intérêt légitime pour l'avance & le riſque de leurs déboursés.

En admettant tacitement la légitimité de ce ſalaire, vous dites, Monſieur, que ces ſalaires *ne produiſent aucun accroiſſement de revenu à la Nation*. Mais avez-vous oublié que vous avez reconnu vous-même qu'il y a des richeſſes d'exploitation &

2 *pour chaque Matelot. Le Novice n'en a qu'un. Mais ce ſalaire eſt pour chaque voyage, ils ſont en ſus nourris ſur le produit total du fret, que les Armateurs réglent plus ou moins, ſuivant les ſaiſons & la longueur des voyages. On ſent bien qu'un Matelot qui peut faire un voyage de Bayonne dans un mois, ſe trouve bien payé, quand à ſon retour il reçoit* 30 ℔ *plus ou moins. Mais il y a des occaſions où il gagne le double, ſans que l'équipage puiſſe jamais faire la loi aux Armateurs qu'il a intérêt de ménager.*